

Publié le

ID: 057-215704750-20230828-D_26_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023

Date de la convocation : 24 août 2023

Date d'affichage : 24 août 2023

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 11 - Présents : 09 - Votants : 10

Délibération rendue exécutoire après publication

le: 28/08/2022

Dépôt en Préfecture le : 28 août 2023

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GUITTET L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Présents:

MM GUITTET, KIFFER, KONTZ, TOUSCH.
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZANONI, ZIROVNIK.

Absents excusés: M. RINGOT

Absente non excusée: MME CAUNES.

Procurations: M. RINGOT à Mme NIEMI-DAURES

2°) Demande de subvention travaux cour d'école

Délibération n°26/2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°47/2022

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation, désimperméabilisation et aménagement paysager de la cour d'école du groupe scolaire Guersing.

Elle présente au Conseil municipal une estimation des travaux réalisé par l'assistant à la maitrise d'ouvrage (MATEC) s'élevant à 172 068,95 € HT

Envoyé en préfecture le 28/08/2023 Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le

ID: 057-215704750-20230828-D_26_2023-DE

Plan de Financement :

Département de la Moselle 52 000,00 € Ambition Moselle: 30% soit ETAT 20 % DETR/DSIL: 34 413,00 € soit Agence de l'eau Rhin Meuse : 37 537,00 € soit 22 % 48 118,95 € 28 % Fonds propres commune: soit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'accepter ce projet et son plan de financement,
- De solliciter une subvention du Département de la Moselle au titre du programme Ambition Moselle à hauteur de 30% (soit un montant de 52 000€),
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 20% (soit un montant de 34 413€),
- De solliciter une subvention de l'Agence de l'eau Rhin Meuse à hauteur de 22% (soit un montant de 37 537€),
- D'autoriser madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la gestion de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME MONDORFF, le 28/08/2023

Le Maire, Rachel ZIROVNIK